



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 6 OCTOBRE 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi six octobre deux mille quatorze, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Madame Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Était également présente : Madame Manon Lambert, directrice générale.

Absents : Madame Manon Cadieux et monsieur Aurèle Cadieux

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 32, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

14-10-134

**POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant les sujets suivants au point varia :

- a) Embauche – Pompier volontaire
- b) Demande à Postes Canada – Heures d'ouverture du bureau de poste
- c) Abri tempo – Hôtel de ville

14-10-135

**POINT 4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2014**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 8 septembre 2014 soit approuvé.

14-10-136

**POINT 5
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES**

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1400272 à D1400307, totalisant 20 926,13 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2014;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros CP1400426 à CP1400490, totalisant 74 194,74 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2014;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

14-10-137

**POINT 6
CORRESPONDANCE**

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- Agence de développement économique du Canada – Aide financière de 3 150 \$ pour travaux à la Salle Communautaire
- Ministère des Transports – Déneigement des trottoirs
- Paroisse Notre-Dame-de-la-Lièvre - Réponse défavorable - Demande d'utilisation de terrain
- Domaine Lac Gravel inc. – Abandon du lavage de bateaux
- Centraide – Levée de fonds – Campagne 2014

**POINT 7
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques citoyens, sept (7), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

14-10-138

**POINT 8
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 89-86 RELATIF À L'INTERDICTION DE CIRCULER AVEC UN CAMION LOURD CHARGÉ DE BOIS OU DE MÉTAL ET CAMION LOURD FAISANT LE TRANSPORT DE MACHINERIES LOURDES**

Monsieur le conseiller Pascal Bissonnette donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le règlement 89-86 relatif à l'interdiction de circuler avec un camion lourd chargé de bois ou de métal et camion lourd faisant le transport de machineries lourdes, afin que l'article 6 sur les « pénalités » soit modifié.

14-10-139

POINT 9

DEMANDE COMMUNE DE REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE MONT-SAINT-MICHEL – CHUTE-SAINT-PHILIPPE – LAC-SAINT-PAUL – FERME-NEUVE ET SAINTE-ANNE-DU-LAC

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel souhaite évaluer l'opportunité de regroupement avec les municipalités avoisinantes, dans le but d'améliorer et consolider les services aux citoyens;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à la majorité du conseil que :

Les membres du conseil municipal de Mont-Saint-Michel demandent au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de nommer un représentant de son Ministère pour réaliser une étude de faisabilité en lien avec le regroupement des municipalités de Mont-Saint-Michel, Chute-Saint-Philippe, Lac-Saint-Paul, Ferme-Neuve et Sainte-Anne-du-Lac.

14-10-140

POINT 10

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel approuve les prévisions budgétaires 2015 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL), tel que présentées.

14-10-141

POINT 11

APPUI – SAUVONS POSTES CANADA – NON AUX COMPRESSIONS

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel demande à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

14-10-142

**POINT 12
NOMINATION – MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la nomination d'un nouveau membre du Comité consultatif de l'urbanisme (CCU) suite au départ de monsieur Mario Trudel;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel nomme Monsieur Marcel Bissonnette, membre du Comité consultatif d'urbanisme.

14-10-143

**POINT 13
ADJUDICATION DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DES COURS
DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX POUR L'HIVER 2014-2015**

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a procédé à un appel d'offres de service pour le déneigement et le sablage des cours des bâtiments municipaux pour l'hiver 2014-2015;

ATTENDU QUE la directrice générale a procédé, le 26 septembre 2014, à l'ouverture des soumissions reçues;

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX DÉNEIGEMENT	PRIX SABLAGE	PRIX TOTAL (taxes incluses)
9079-9149 QUÉBEC INC. 106, 8 ^e Rue Mont-Saint-Michel - J0W 1P0	3 449,25 \$	402,41 \$	3 851,66 \$
ENTRETIEN DV ENR. 111, rue Principale Mont-Saint-Michel - J0W 1P0	4 426,54 \$	1 701,63 \$	6 128,17 \$

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux, préparée par monsieur Jacquelin Millette, avant la période d'appel d'offres de service, est d'environ 3 600 \$, incluant les taxes;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- Conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Municipalité octroie le contrat de déneigement et sablage des cours des bâtiments municipaux pour l'hiver 2014-2015 à la compagnie « 9079-9149 Québec inc. », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 3 851,66 \$, incluant les taxes.
- 2.- La présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.

14-10-144

**POINT 14
DÉPÔT – MÉMOIRE SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU
QUÉBEC - BAPE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel à l'intention de déposer un mémoire sur « Les enjeux de la filière uranifère au Québec » au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE);

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil municipal de la Municipalité de Mont-Saint-Michel demande au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire permanent sur l'exploration de l'uranium sur l'ensemble du territoire québécois incluant les territoires des Premières Nations.

14-10-145

POINT 15
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FESTIVAL CLASSIQUE DES HAUTES-LAURENTIDES

ATTENDU la demande d'aide financière du « Festival classique des Hautes-Laurentides » afin que la Municipalité présente un ou deux concerts lors des prochaines éditions;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel avise le comité organisateur du « Festival classique des Hautes-Laurentides » qu'elle ne participera pas à la présentation de concerts sur son territoire et souhaite audit comité tout le succès possible dans la planification et la réalisation de leurs événements musicaux.

14-10-146

POINT 16
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PLACE AUX JEUNES D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU la demande d'aide financière de Zone emploi pour la réalisation du programme « Place aux jeunes d'Antoine-Labelle » qui permet aux jeunes diplômés ou futurs diplômés de découvrir toutes les possibilités qu'offre notre région afin qu'ils reviennent s'installer et travailler dans leur région;

ATTENDU QUE la contribution demandée est de 0,25 \$ / habitant;

ATTENDU QUE la population de Municipalité de Mont-Saint-Michel se chiffre à 619 habitants;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel donne son appui au programme « Place aux jeunes d'Antoine-Labelle » et verse, à titre d'aide financière, la somme de 154 \$ à Zone Emploi d'Antoine-Labelle. Que cet organisme bénéficiaire s'engage à publiciser la participation financière de la Municipalité dans la réalisation dudit programme.

14-10-147

POINT 17
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDATION MARTIN PAQUETTE

ATTENDU la demande d'aide financière de la « Fondation Martin Paquette », datée du 22 septembre 2014;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel verse la somme de 200 \$ à la « Fondation Martin Paquette » qui apporte un soutien financier pour les déplacements et l'hébergement des familles qui doivent se rendre dans les grands centres hospitaliers pour les traitements médicaux de leur enfant et ce conditionnellement à ce que cet organisme bénéficiaire s'engage à publiciser la participation financière de la Municipalité à leur activité.

14-10-148

POINT 18

APPUI – SPCA CŒUR D’ANIMAL – CONTRAT DE FOURRIÈRE ANIMALE

ATTENDU QUE la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) Cœur d’animal, organisme sans but lucratif, dirige ses opérations sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

ATTENDU QUE la SPCA Cœur d’animal est le seul refuge pour animaux dans les environs;

ATTENDU QUE la Municipalité est fière de s’associer avec la SPCA Cœur d’animal qui vient en aide à la population animale sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu diverses demandes concernant l’implantation et le bon fonctionnement de la SPCA;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l’unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel octroie le contrat de fourrière animale à la SPCA Cœur d’animal. Ce contrat comprend notamment l’accueil et l’hébergement des animaux, les services d’adoption, de stérilisation et de vaccination.
2. La Municipalité de Mont-Saint-Michel approuve l’entente de services à intervenir avec la SPCA Cœur d’animal concernant les infrastructures, prêt de locaux et vente de licences. Ladite entente sera pour une durée d’un an et renouvelable chaque année.
3. Le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.
4. La Municipalité de Mont-Saint-Michel demande aux autres municipalités de la MRC d’Antoine-Labelle et au conseil de la MRC d’appuyer la SPCA Cœur d’animal dans ses démarches pour l’obtention de contrat de fourrière animale pour chacune des municipalités.

14-10-149

POINT 19

MANDAT – SERVICES COMPTABLES PROFESSIONNELS – REDDITION DE COMPTES FINALE POUR LA « TAXE SUR L’ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2010-2013

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit produire une reddition de comptes finale de la TECQ comprenant tous les travaux de la programmation réalisés à partir du 13 mai 2009;

ATTENDU QUE la reddition de comptes finale a pour but de démontrer que toutes les conditions de versement exigées ont été respectées;

ATTENDU QUE cette reddition de comptes doit être acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire qui doit statuer sur l’admissibilité des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel est responsable de mandater un auditeur indépendant pour préparer et délivrer un rapport d’audit concernant la TECQ;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité mandate la firme « Allard, Guilbault, Mayer, Millaire, Richer inc. », société de comptables professionnels agréés, pour la préparation du rapport d'audit concernant la reddition de comptes finale pour la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2010-2013.

Ce rapport doit être transmis au MAMOT avant le 31 décembre 2014.

14-10-150

POINT 20
AUTORISATION – DEMANDE DES FORMULAIRES DSI-2003 – RÉVISION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la révision du « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle »;

ATTENDU QU'à cet effet, la MRC d'Antoine-Labelle a procédé à l'octroi d'un contrat à la firme PSM Gestion de risques S.E.N.C., pour ladite révision;

ATTENDU QUE la firme doit avoir accès à différents documents du ministère de la Sécurité publique et, notamment, aux formulaires DSI-2003 produits par notre service de sécurité incendie;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil municipal de la Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise messieurs Simon Lagacé, Patrick Leduc et Martin Cossette, de la firme PSM Gestion de risques S.E.N.C., à accéder aux formulaires DSI-2003 du ministère de la Sécurité publique, produits par le Service de sécurité incendie de Mont-Saint-Michel. Cette autorisation est valide pour la prochaine année suivant l'adoption de la présente.

14-10-151

POINT 21
AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICE

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel désire se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

ATTENDU QUE le Service incendie de la Municipalité de Mont-Saint-Michel désire recevoir les services de protection contre l'incendie de la Municipalité de Ferme-Neuve; sur demande, et dans les cas où les ressources humaines et matérielles ne sont pas adéquates;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel approuve l'entente à intervenir avec la Municipalité de Ferme-Neuve, relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service.

Le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

14-10-152

**POINT 22 – VARIA – PAROLE AU CONSEIL
A) EMBAUCHE – OFFICIER - POMPIER VOLONTAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel est actuellement en recrutement pour sa brigade de pompiers volontaires;

ATTENDU QUE monsieur Richard Rivest, résidant au 96, rue Communautaire, a reçu toute la formation et la qualification professionnelle reconnues pour être officier au service des incendies;

ATTENDU la recommandation de monsieur André-Marcel Évéquoz, directeur du Service sécurité incendie;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Monsieur Richard Rivest soit embauché en date de la présente résolution, à titre d' « officier » pompier volontaire, au Service sécurité incendie des la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

La Municipalité autorise l'achat d'équipement nécessaire aux nouvelles fonctions de monsieur Rivest.

14-10-153

**POINT 22 – VARIA – PAROLE AU CONSEIL
B) DEMANDE À POSTES CANADA – HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE
POSTE DE MONT-SAINT-MICHEL**

ATTENDU QUE les réductions d'heures au service à la clientèle nuisent à l'accès des services dispensés par le bureau de poste pour nos citoyens;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel demande à Postes Canada de remettre en place les heures d'ouverture au service à la clientèle, tel qu'avant les réductions mises de l'avant, puisque ces réductions ont comme impact un service inadéquat pour les citoyens.

**POINT 22 – VARIA – PAROLE AU CONSEIL
C) DEMANDE D'INSTALLATION – ABRI D'AUTO – HÔTEL DE VILLE**

Monsieur le maire informe les membres du conseil que le locataire du 96, rue Communautaire, a fait une demande d'installation d'un abri d'auto pour la saison hivernale. Le conseil accepte ladite installation.

14-10-154

**POINT 19
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 21 h 10.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale